

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUN 2017**

Délibération
n° 2017.06.336

Enfance-Jeunesse :
convention carte
Pass'Jeune 2017

LE VINGT NEUF JUN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.336**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : **Monsieur ANDRIEUX**

ENFANCE-JEUNESSE : CONVENTION CARTE PASS'JEUNE 2017

Considérant l'arrêté de la Préfecture de la Charente du 16 décembre 2016, fixant les statuts de GrandAngoulême et les compétences facultatives mentionnées à l'article 6 en matière de petite enfance – enfance jeunesse, notamment sur le soutien des différentes actions en direction de cette politique ;

Considérant que GrandAngoulême exerce ces compétences facultatives sur le seul périmètre des anciennes structures intercommunales qui les exerçaient avant la fusion, et selon les modalités de fonctionnement de ces dernières, conformément à leurs statuts ;

Considérant que Braconne & Charente consacrait une enveloppe de **11 500 €** annuelle au dispositif «Carte Pass'Jeunes», pour faire bénéficier les jeunes de moins de 20 ans (jusqu'à 25 ans pour les demandeurs d'emploi et étudiants) de tarifs préférentiels sur certaines activités sportives et culturelles de partenaires, **sur les communes de Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle.**

GrandAngoulême et les différents partenaires pourraient conventionner sur deux types de réductions :

- pour favoriser la **découverte et l'initiation de pratiques sportives et artistiques**, une remise de **50 %** plafonnée à un nombre maximum de prestations (défini avec chaque partenaire) par jeune et par année civile.
- pour **accompagner et soutenir la pratique d'activités onéreuses ou la formation**, une remise de **20 %** plafonnée à 500 € par jeune et par année civile.

Ces réductions sont valables sur présentation d'une carte « Pass'Jeune », annuelle et nominative.

Les 7 partenaires sont :

- Aéroclub Brie/Champniers : apprendre à piloter, faire un baptême de l'air
- Association « les Ailes Angoumoises et Charentaises » : pratique du planeur
- S.A.R.L. ITEK KARTING et l'association Anaskart: pratique du karting
- Association Planche de Cirque : pratique des arts du cirque
- Centre Sportif : accès aux terrains de tennis, de squash et de badminton
- L'Ecurie de Flore : pratique de l'équitation et baby poney,
- Le Petit trot Balzatois : pratique de l'équitation et baby poney,

.../...

Les bénéficiaires des tarifs privilégiés sont :

- Jeunes titulaires de la carte « Pass' jeune », délivrée et certifiée par la mairie où le jeune est domicilié, mais aussi les enfants des agents des communes ou regroupement de communes de l'ancienne communauté de communes Braconne et Charente.
- Les accueils de loisirs, syndicats, services municipaux, et associations portant sur la petite enfance, suivantes :
 - Accueils de loisirs primaires concernés : Asbamavis du SIVOM AsBaMaVis, Safabrie de Brie, Toboggan et Trampoline de Champniers ;
 - Accueils de loisirs adolescents concernés : Maison des jeunes du SIVOM AsBaMaVis, Centre ados de Brie, Salle des jeunes Eldor'ado de Champniers ;
 - Service municipal : Tobopouce de la Mairie de Champniers
 - Syndicat : SIVOS Coulgens Jauldes (dans le cadre de la garderie périscolaire)
 - Associations concernées : Galipette de Brie, Les Petits Poucets de Champniers.

En contrepartie du soutien financier, les différents acteurs s'engagent à promouvoir GrandAngoulême en apposant la mention «avec le soutien de GrandAngoulême», accompagnée du logo de la communauté d'agglomération sur l'ensemble des supports d'information.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 juin 2017,

Il vous est donc proposé :

D'APPROUVER, la poursuite, par GrandAngoulême, du dispositif « Carte Pass' Jeune » pour l'année 2017, et faire bénéficier de tarifs réduits les jeunes répondant aux critères d'éligibilité ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires de ce dispositif,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 11

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 07 juillet 2017